Image not found or type unknown

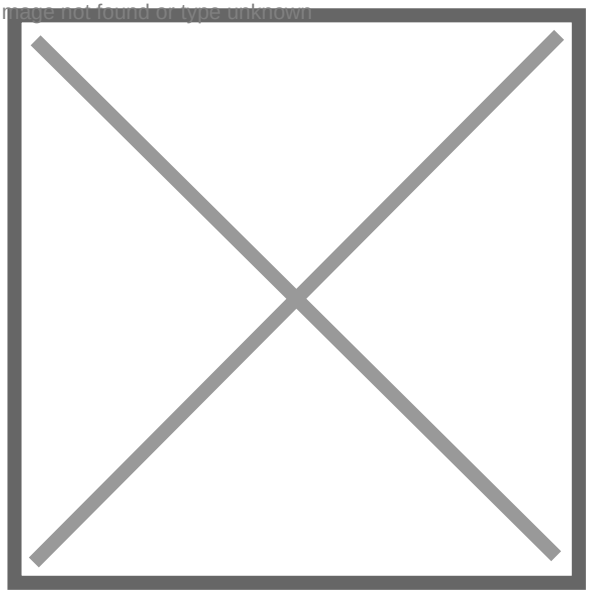

Menaces, harcèlemnt d'un ex amie

Par **janine_old**, le **07/10/2007** à **10:36**

je demande conseil pour mon frère qui est dans cette situation ,
il vivait avec une femme qu'il a quitté non sans mal (trois tentatives de séparation au préalable)

en juin, mon frère a décidé de mettre fin à leur relation vu la dégradation de leur vie dej couple (chambre séparée, plus de vie de couple ..., elle disait travailler plus longtps le soir mais rien ne le prouvait sur sa feuille de paie, l'explication qui pourrait en être déduite n'a pas de fondement , pas de preuves recherchées)
Au moment de la séparation, l'amie a établit une liste détaillée de tous les biens qu'elle voulait récuperer, elle avait au préalable avant le moment de leur rupture "évacuer" des effets chez une amie ... , la liste des effets exigée a été excécutée et mis à sa disposition le jour du déménagement....
Pour illustrer la journée du déménagment l'amie a fait "son show "pour se rendre interressante dans l'environnement , pour tenter l'humiliation de mon frère ... cela l'a bien sûr affecté mais il a su passer outre.
Le soir m^me elle a commencé à le harceler par texto, par coup de fil, d'une vulgarité sans terminologie ... , le sujet n'avait pas d'importance :serviettemanquantes, matelas sur lequel" les amis de mon frère aurait uriner", elle traitait tout le monde de qualitatif obsène... En tout et pour tout en un week end il a reçu plus de 25 messages l'un plus vulgaire que l'autre ... cela ne cessait pas dans les semaines suivantes ... de plus elle réclamait un tel objet ou un autre qu'elle aurait oublié ... puis un soir elle est venue pour recuperer, se plantant devant la maison ... là pour ne pas faire scandale mon frère lui a remis les objets et bibelots qu'elle réclamait ... entre temps cela ne cessait point ... coup de fil textos .... puis après deux semaines de temps mort ... une lettre recommandée d'un avocat , dans cette lettre elle réclame une somme de 2200 euros qui serait l'équivant de ce qu'elle a injecté dans la maison pendant qu'elle vivait avec mon frère (à savoir mon frère est celui qui est accèdant à la propriéte et donc paye seul les mensualités ; elle n'a pas participé aux frais de remboursement des prêts, elle a certes

participer aux courses ménagères .... mais ceci était dans un partage, elle s'occupait des courses pour le ménage et lui pour tout ce qui est de la maison (frais éléctrique chauffage taxes ...)

Ma question : que doit-il faire ?
se servir du support harrcèlement subit ? contre attaquer ??
merci de votre réponse , de votre avis

Par **Jurigaby**, le **07/10/2007** à **13:37**

Disons que vous pouvez déposer toutes les plaintes pénales que vous voulez, si elle vous attaqe au civil.. je juge ne va pas vraiment en tenir compte...

Maintenant, vous pouvez déposer plainte sur le fondement des "appels telephoniques malveillants" si vous le voulez.

Sur le volet civil, la meilleurs chose à faire serait de prendre un avocat même si personnellement, je pense pas que madame ait une chance de gagner quoi que ce soit..

Pour pouvoir gagner quelque chose, elle va devoir prouver qu'elle a bien donner de l'argent et que ce transfert d'argent ne constituait pas une donation.. Enfin, bonne chance à elle..

Par **janine_old**, le **07/10/2007** à **13:52**

merci de votre avis ...
dans un premier temps je pense qu'il va falloir faire un courrier à l'avocat (celui qui a envoyé la lettre recommandée) en demandant sur quels fondements il prend appui pour demander de l'argent ...
je ne sais s'il faut mentionner dans ce courrier qu'une main courante à été faite à la gendarmerie suite à tout le harcèlement subit (les textos sont conservés, au cas où il faudra en faire usage de preuve ...
j'avais envie de faire figurer les effets de cette histoire sur le moral de mon frère,; car non suelement elle lui envoye des textos mais le "salit" en paroles en public (mon frère a une société et cela ne va pas avec l'image de l'entreprise ... ...
qu'en pensez vous ? est il judicieux d'en parler ...
faut il faire allusion dans le courrier du harcèlement subit ?
en fait mon frère souhaiterait repondre à l'avocat pour lui demander des preuves de la somme réclamée puis par raport aux objets encore réclamés , ces objets c'est la fille de cette personne qui les a (en conflit avec sa fille, sa fille justifie qu'elle possède ces effets ... mais veut en aucun cas avoir affaire avec sa mère ...
pensez vous que cette démarche peut être concluante ...
merci de votre considération à ma demande

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés